

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 32



N°112

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 JUIN 2023**

**L'AN deux mille vingt-trois, le 22 juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

EMEL Maryse ,GUERRIEN Marc ,NIFEUR Nadège ,KARMAN Jean-Jacques .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ  
Madame Marie-Pascale REMY  
Monsieur Dominique DANDRIEUX  
Monsieur Jérôme LEGENDRE  
Madame Christiane DESCAMPS  
Monsieur Zayen CHIKHDENE  
Monsieur Franck LE ROY  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Margaux HOUIS  
Monsieur Jean-Paul GILLY  
Monsieur Dominique HE  
Madame Katalyne BELAIR  
Madame Fatima YAOU  
Monsieur Zishan BUTT  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR  
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Cédric SCHROEDER  
Monsieur Damien BIDAL  
Madame Marie-Françoise MESSEZ  
Madame Zakia BOUZIDI  
Monsieur Alain DESCAMPS  
Monsieur Miguel MONTEIRO  
Madame Véronique DAUVERGNE  
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL  
Monsieur Pierre SACK  
Monsieur Gilbert FAUCHEUX  
Madame Sandrine DESIR  
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Madame Nabila DJEBBARI  
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU  
Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Sandrine GRYNBERG DIAZ

---

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires  
Culturelles/Service Culture

**OBJET : Convention de mise à disposition de personnel par la commune d'Aubervilliers auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers/La Courneuve Jack RALITE.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zakia BOUZIDI,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.111-1 à L.121-11, L.512-6 à L.512-9, et L.512-12 à L.512-15 ;

Vu la délibération n°149 du Conseil municipal du 30 septembre 2021 portant délégation d'attribution au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements administratifs locaux ;

Vu le projet de convention portant approbation de la mise à disposition de personnel auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers-La Courneuve Jack RALITE ;

Considérant l'intérêt public local que représente le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve Jack RALITE compte tenu de ses missions en matière d'enseignement artistique et musical et en matière d'inclusion et d'émancipation sociale par le biais de la sensibilisation et de l'apprentissage à la musique ;

Vu le budget communal ;

Adoption à l'unanimité par 48 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel par la commune d'Aubervilliers auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers-La Courneuve Jack RALITE telle que celle-ci est annexée à la présente délibération.

**PREND ACTE** que deux fonctionnaires de la ville d'Aubervilliers titulaires d'un grade relevant d'un cadre d'emplois de catégorie C accessible sans concours sont mis à disposition pour exercer des fonctions d'agent d'accueil pour une durée de trois ans.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi

que tout document relatif à la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans le département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 23/06/23**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20230622-lmc131524-DE-1-1**  
**Publiée le : 23/06/23**  
**Certifiée exécutoire : 23/06/23**

Le Maire,

Karine FRANCKET

